



COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2024 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Nombre de conseillers présents : 11.

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DIESEN Christophe, PLANEL Régis, THOREAU Josiane, CHOURREU Daniel, BONNET Colette, DUBOIS Sandrine, GARCIN Patricia
- **Absent excusé** : LEFEBVRE Clémence
- **Absent** : GISEL Pierrick

Ordre du jour

1. Servitude de passage
2. DM 1 – M49
3. Attribution subvention comité de jumelage
4. Modalité de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents
5. Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de chemin ruraux traversant le territoire de la commune
6. Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 15 octobre 2024. Approuvé à l'unanimité.

Mr Régis PLANEL est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que c'est le dernier de l'année sauf imprévu.

1 – Servitude de passage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de servitude de passage nous a été transmise par Maître Sainte Cluque, notaire pour la vente d'un bien appartenant à la société ZAKENKENTOOR HENDERICKK.

Nous avons transmis le dossier à notre notaire, Maître Olivier DUCHAN.

Ce dernier n'ayant pas reçu tous les éléments nécessaires à la constitution de la servitude, ce point sera remis à l'approbation lors d'un autre conseil municipal.

2 – DM 1 – M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF Maire adjoint chargé des finances.

Monsieur Jean-Paul QUIEF expose au Conseil Municipal que certains crédits ouverts au Budget Eau M49 de l'exercice 2024, sont insuffisants, et qu'il est nécessaire de voter les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien et réparation des réseaux	- 1855.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	+ 1855.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

3 – Attribution subvention comité de jumelage

Monsieur le Maire donne la parole à Marie Cindy DAMBOY qui informe que l'association du comité de jumelage s'est constituée avec comme président M. Claude THOREAU.

Les statuts vont être déposés et un communiqué de presse aura lieu le lundi 9 décembre à 18h à la salle du conseil de la mairie.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de fonctionnement, d'un montant de 3 000 € pour lancer l'association.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité le versement d'une subvention.

4 – Modalité de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Mr le Maire donne la parole à Mr Jean Paul QUIEF qui explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, il est obligatoire de participer au financement de la protection sociale complémentaire (prévoyance maintien de salaire en cas d'arrêt maladie) pour un montant minimum de 7€.

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité la participation pour un montant de 7€.

5 – Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de chemin ruraux traversant le territoire de la commune

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes en charge des sentiers de randonnées demande la mise à jour des chemins ruraux traversant le territoire de la commune.

En effet, Dans le cadre du développement du tourisme de randonnée pédestre, équestre et VTT, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été approuvé le 24 juin 1996 par le Département de l'Aude.

Ce plan, régulièrement mis à jour, peut comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins :

- Sentiers des capitelles :
 - o RD 118
 - o Chemin du pech
 - o Ancien chemin de Couiza à Cassaignes
 - o Chemin rural de Coustaussa
 - o Chemin rural Couiza à Peyrolles
 - o Chemin rural de Cassaignes à Luc
 - o Chemin rural de Coustaussa
 - o Chemin rural de Coustaussa à Arques

- RD 132
- Voie communale n°2 de Couiza à Coustaussa à Arques

- Liaison Rennes le château – Couiza
 - Chemin de belvédère

- Sentier du Lièvre
 - AX21

Le plan départemental prévoit :

- A accepter le balisage des sentiers
- A conserver un caractère ouvert au public
- A ne pas aliéner les sentiers inscrits à ce plan

Le Conseil Municipal invité à délibérer approuve à l'unanimité cette mise à jour.

6– Questions diverses

- Cœur de Village : Inauguration le 21/12/2024 à 11 sur le parvis de l'église
- La Roco 2 : les travaux avancent bien, M. le Maire est en attente d'une date pour la pose de la 1^{ère} pierre.
- Vœux du personnel : 19/12/2024 à 18h30 à la salle verte
- Vœux de la population : 11/01/2025 à partir de 16h.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 18h30.

Vu le Maire
Jacques HORTALA



Le secrétaire
Régis PLANEL